

# SYNTHÈSE

## TVA déductible

Proportion d'utilisation dans le champ d'application de la TVA

Proportion d'opérations imposées

Réglementation en vigueur  
Exclusions et restrictions en N

### 1<sup>re</sup> étape - Calcul du coefficient de déduction provisoire en N

CAS provisoire de N

×

CTA provisoire de N

×

CAD définitif de début N

=

Coefficient de déduction provisoire

### 2<sup>e</sup> étape - Calcul du coefficient de déduction définitif avant le 25/04/N+1

CAS définitif compte tenu de l'affectation réelle

×

CTA définitif de N

×

CAD définitif de début N

=

Coefficient de déduction définitif

### 3<sup>e</sup> étape - Régularisation obligatoire

TVA facturée × (CDE définitif - CDE provisoire)

+

Régularisations annuelles

**Régularisations globales (sur cession)**

Cessions non soumises à TVA : reversement de TVA  
Cessions soumises à TVA sur le prix total : complément de TVA